

Corcelles-près-Payerne, le 15 novembre 2022

AU CONSEIL COMMUNAL DE CORCELLES-PRES-PAYERNE

Rapport de la Commission du budget 2023

Préavis N° 10/2022

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs,

La Commission du budget, complétée par les membres de la Commission des finances, est composée des membres suivants :

Mesdames et Messieurs

GALLEY Stéphane
ERICSSON Christian
RUEFENACHT Nicolas
SYLAJ Avni
COUCET Sabine
NACHBAUR Virginie
DUC Daniel
PERRIN Pierre-Yves
RUEFENACHT Méry, présidente-rapportrice

Préambule

Afin de s'acquitter de son mandat, la commission s'est réunie à 4 reprises. Les municipaux ont été entendus à tour de rôle. Les questions de la commission leur ont été transmises préalablement, ceci afin qu'ils puissent y répondre au mieux et documenter leurs explications.

Les informations transmises dans ce rapport relatent pour la majorité les points discutés et précisés lors de nos séances.

Les municipaux ont pu présenter leurs calculs de budgets et informer la commission sur les projets et investissements futurs.

1 : Administration générale

Administration

11.310 Même si les recommandations vont dans le sens d'imprimer de moins en moins, le budget prévu est le même. Il y a toujours beaucoup d'impressions pour la facturation. Des modifications seront vraisemblablement apportées dans le futur pour économiser sur les frais d'impression.

- 11.317 Dans ce poste, il s'agit d'une rencontre prévue pour les familles des municipaux et des employés de la commune. Il y a aussi un soutien pour le premier slow-up broyard qui passera en limite de Commune. Concernant le feu d'artifice, le montant n'est pas compris dans les CHF 30'000.- puisque la facture a déjà été réglée.
- 11.365 Afin de répartir les subventions, les sociétés fournissent les comptes, le nombre de membres et la formation dispensée, tous les quatre ans environ. Il est aussi tenu compte du coût pour la commune de l'entretien ou la mise à disposition d'infrastructures. Concernant les œuvres de bienfaisance, il s'agit de petits soutiens. : Maison d'enfants à Avenches, Nez rouge, colonie de vacances payernoise...

Affaires culturelles, loisirs

- 15.353 Il s'agira d'un parcours pédestre financé et proposé par le Lions'Club, où la Commune participerait pour l'installation de panneaux de signalisation.
- 15.354 Montant de soutien, d'aide aux travaux pour la rénovation totale de la piscine du Vernex. Des billets pour les habitants seront proposés en contrepartie.

Sport

- 17.315 Il est désormais prévu d'utiliser des engrais bio qui sont plus chers et plus efficaces avec le nouveau système d'arrosage.

Service d'informatique

- 19.310
Et 19.315 Montant attribué au renforcement de la sécurité informatique indispensable à l'heure actuelle ainsi que demandée par la commission de gestion l'année précédente. Les systèmes doivent être mis à jour de manière régulière et ces montants sont incompressibles. A noter toutefois que le vœu n°1 émis l'an dernier par la commission du budget n'a pas été mis en œuvre. Il y a toujours ces deux systèmes en parallèle. L'évolution demandée n'a pas été effectuée.
- 19.311 Achat de nouveaux I-pads pour renouveler les anciens datant de 2016.

2 : Finances

Impôts

- 21.4001 Afin de prévoir au mieux le budget, le canton propose des variantes de calcul sur la situation des acomptes au 31 août avec une majoration de 1%, ceci en tenant compte de la baisse du taux d'impôt votée par le Conseil Communal.

3 : Domaines et bâtiments

Forêts

32.3146 Les surfaces forestières non cadastrées forêts sont par exemple les cordons-boisés ou les haies. Le groupement forestier ne s'en occupera pas.

Vignes

331.3140 Quelques rénovations sont à effectuer dans l'appartement du vigneron (moisissures dans la salle de bains, rénovation d'un escalier extérieur...)

331.318 Suite à l'augmentation des cas de grêle, l'ECA ne fait plus de ristournes comme cela avait été fait les années précédentes, donc le montant à payer est plus élevé.

331.319 Pendant la période COVID, l'office des vins vaudois avait pris en charge le 90% de la taxe à l'encavage et ce n'est plus le cas, d'où l'augmentation par rapport aux comptes 2021.

331.451 Il s'agit d'une subvention cantonale suite à la rénovation du mur du compte 331.3141

Service de la cave

332.312 Comme le vin n'est plus vinifié là-bas, le budget est à la baisse.

332.3141 Ce local, même s'il n'est plus utilisé pour la mise en bouteille, sera utilisé pour des dégustations ou l'accueil des sociétés, raison pour laquelle il est prévu un rafraîchissement.

332.3181 L'idée est de proposer aux clients d'aller visiter les vignes. De plus, sont prévus à la cave de Payerne des panneaux explicatifs sur les parcelles de vignes et les divers cépages.

332.427 La possibilité de location est proposée sur le site internet de la Cave, mais devrait plus être mise en avant sur le site de la Commune.

Autres bâtiments communaux

351.427 Il y a une erreur de notation. Il s'agit du 350.428 qui s'intitule « Locations diverses (cave de Payerne) ».

Auberge communale

352.300 Il y aura un préavis pour des travaux de rénovation courant 2023, ce qui explique l'augmentation prévue des vacances.

357.314 Il s'agit du changement de l'éclairage de tout le bâtiment de la voirie, pas seulement du local de pause (passage aux leds) ainsi que de l'éclairage extérieur et du plafond phonique.

Tour 5, Lutry

359.3189 Il y a CHF 2'000.- de moins au budget, car il y avait eu un changement de locataire en 2021 ce qui a demandé plus d'interventions de la gérance.

4 : Travaux

Service technique

41.431 Une diminution des objets soumis à l'enquête est prévue, mais les revenus prévus sont supérieurs au budget 2022. La Municipalité s'est basée sur les comptes et pas sur le budget. Malgré la zone réservée, il y a toujours actuellement beaucoup de demandes de permis de construire.

Routes

43.311 Panneaux installés à l'entrée du village à disposition des sociétés pour annoncer les événements à Corcelles.

43.315 Il y a une erreur de montant dans les commentaires du budget (CHF 30'000.-). Il s'agit bien du montant de CHF 50'000.- prévu dans le budget. Dans les commentaires, il faut ajouter CHF 12'000.- pour le carburant et CHF 5'000.- de plus dans les « divers ».

Parcs et promenades

44.311 Malgré le fait que la place de jeu des Petits Longs Champs soit récente, les dalles amortissantes ont besoin d'être changées.

Déchetterie

451.314 Une butte a été créée et il s'agit de l'aménager, l'arboriser, avec un cordon-boisé.

<p>Art. 7 <u>CORDONS BOISES</u></p> <p>Une aire de cordons boisés est réservée en périphérie des aires A et B. Elle a pour but l'intégration dans le paysage des différentes installations, en particulier la limitation de l'impact visuel des dépôts de matériaux.</p> <p>L'arborisation de cette aire sera assurée au moyen d'essences d'arbres et d'arbustes usuels de la région de type feuillu, choisies de sorte à atteindre rapidement la hauteur et le volume nécessaires à masquer les installations et tas de matériaux.</p>
--

Cela faisait partie des conditions du plan d'affectation. De petites adaptations de la déchetterie seront effectuées selon les besoins dus à l'augmentation de la population. L'escalier reste à sa place, mais nécessite d'être changé et sécurisé.

451.390 Le personnel communal a effectué plus d'heures. Il ne s'agit pas ici des auxiliaires. La répartition de la gestion du salaire des employés en 2021 attribue un pourcentage pour la déchetterie.

Décharge terreuse

452.434 La commune a délégué la gestion de la décharge terreuse à une entreprise sur 4 ans. Cette dernière rétrograde un montant forfaitaire à la Commune. Un poids est installé sur place pour peser les camions.

Réseau d'égouts, d'épuration

46 Les comptes doivent être équilibrés quand il y a un bénéfice. Pour l'eau et l'épuration il ne doit pas y avoir de bénéfice, légalement une perte peut être laissée. Mais si cela se répète, les taxes devraient être augmentées.

46300 Il y a une augmentation des vacations en raison des travaux actuels. Certains montants seront remboursés par l'association de l'Eparsé.

46.3185 La clé de répartition des frais se fait par rapport aux habitants de la commune.

5 : Instruction publique et Cultes

Administration des écoles

50.3185 Il n'y a pas d'autonomie communale sur ce montant. Le rapport sur le budget de l'ASIPE nous a été transmis. Les frais de structures à la hausse s'expliquent par l'augmentation du nombre de places à disposition et aux nouvelles structures proposées.

50.319 Pedibus Vaud : la contribution est fixée selon le nombre d'habitants. L'association est à disposition s'il y a une demande des parents pour créer une nouvelle ligne

Vœu n°1 :	Une information sur cette possibilité pourrait être insérée dans le journal « Corçall'infos », ceci afin que les parents en soient informés.
------------------	---

Office d'Orientation Scolaire et Professionnelle

54.352 La participation à l'Office d'Orientation Scolaire et Professionnelle est calculée selon le nombre d'habitants (calcul 2021 : 2722 habitants à CHF 1.322)

Cultes

58.365 C'est une moyenne. Il existe une ancienne convention avec Payerne et Grandcour qui va être prochainement rediscutée pour voir si la répartition est toujours adéquate et justifiée.

6 : Police

Administration

- 60.301 Pour l'instant, aucun arrangement n'a été signé avec la Commune de Payerne. Des discussions fructueuses ont été menées avec le chef de service et le Municipal payernois responsable. La mise en route du projet est prévue courant 2023.
- 60.313 Ce montant prévoit pour l'agent de sécurité publique : les badges, l'impression d'une plaque magnétique pour le véhicule au nom de la Commune et des carnets d'amendes.
- 60.3185 En cas d'expulsion d'un habitant de son domicile, la Commune doit stocker ses affaires sur un certain délai. La Commune doit aussi payer les frais de déménagement, le changement de cylindres, le logement pour les premières nuits avant qu'il ne soit pris en charge par le social.
- 60.437 Le but des amendes n'est pas de compenser les dépenses pour l'agent de sécurité publique. Il vérifiera essentiellement le parcage et effectuera des contrôles sur les auberges et débits de boissons. Par contre, il ne fera pas de contrôles des propriétaires de chiens ou n'interviendra pas à la place de la gendarmerie.

Protection civile

- 66.312 Il y a moins d'occupation prévue, donc le montant a été diminué.

8 : Services industriels

Service des eaux

- 81 Avec l'augmentation du prix de l'eau, la différence entre revenus et charges est amoindrie.
- 81.311 Il y a notamment un stock de compteurs qu'il est prévu d'acheter pour divers secteurs de l'usine Gasser.
- 81.3144 L'augmentation est surtout due aux sources à remettre en conformité suite aux demandes lors des contrôles.
- 81.3185 Il s'agit d'une première discussion, d'un début d'étude pour une éventuelle fourniture d'eau en dépannage à St-Aubin qui aura un besoin accru en eau pendant quelque temps. Cela permettrait à notre commune d'avoir une conduite de secours en cas de problème avec notre puits.

Remarques générales

Sur l'entier du budget 2023, les charges de l'électricité, du chauffage et de l'eau n'ont pas été revues à la hausse, malgré le renchérissement national prévu. Concernant l'électricité, la Commune bénéficie actuellement de contrats en cours, ce qui limite l'augmentation pour l'année 2023. De plus, des pleins de cuves de mazout ont été prévus en amont et ont profité de tarifs encore raisonnables.

Au niveau de la dette communale, deux hypothèques (46.322 / 81.322) échues le 08.11.2021 figurent dans le tableau « Etat de la dette communale » transmis. Ces hypothèques ont été renouvelées au taux de 1.050% avec une échéance en novembre 2031. Le tableau « Etat de la dette communale » a été rectifié par la Bourse Communale.

Conclusion

Le budget tel que proposé au Conseil Communal présente un léger déficit qui semble supportable et compatible avec les finances communales.

La dette actuelle est de CHF 9'758'061.

Le budget 2023 a été prévu de manière prudente même si beaucoup d'investissements sont programmés en milieu de législature

Nous remercions Madame la Syndique ainsi que Madame et Messieurs les Municipaux pour leur disponibilité, les renseignements fournis et les documents transmis.

En conclusion, la Commission du budget vous propose de voter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la Commission sur le préavis no 10/2022 décide :

Art. 1 D'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2023 tel que présenté.



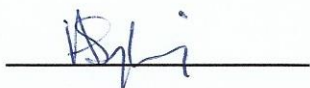
GALLEY Stéphane



ERICSSON Christian



RUEFENACHT Nicolas



SYLAJ Avni



COUCET Sabine



NACHBAUR Virginie



DUC Daniel



PERRIN Pierre-Yves



RUEFENACHT Méry